



**MAIRIE DE LES MAZURES**

Rue Martin Marthe

08500 LES MAZURES

☎ : 03.24.40.10.94

Fax : 03.24.40.41.88

Email : [Mairie.Les.Mazures@wanadoo.fr](mailto:Mairie.Les.Mazures@wanadoo.fr)

**PROCES - VERBAL**

-.:--:--:--:--:--:--:--:--:--:--

**REUNION DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

-.:--:--:--:--:--:--:--:--:--:--

**11 février 2015**

*L'an deux mille quinze, le 11 février, à dix-huit heures trente, s'est réuni salle de la mairie, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal, dûment convoqué par courrier individuel en date du 5 février, sous la présidence de Madame Elisabeth BONILLO-DERAM, Maire.*

**PRESENTS (12) :**

Mme : BONILLO-DERAM Elisabeth, DA SILVA MANQUILLET Loetitia, HUMIECKI Anne, MM BRIOUX Thierry, DIDIER Benoît, FRANCOIS Martial, LANDZWOJCZAK Edouard, NOIZET Alexandre , PAPILLIER Bernard, PERIGNON Claude, ROGISSART Hervé, VELIN Georges

**EXCUSE (1) :** BONILLO Jean-Pierre

**EXCUSE AVEC PROCURATION (2) :** BITAM Ali à BONILLO DERAM Elisabeth, GONCALVES Philippe à ROGISSART Hervé

<i>Nombre de membres en exercice :</i>	<i>15</i>
<i>Nombre de membres présents :</i>	<i>12</i>
<i>Absents excusés ayant donné procuration :</i>	<i>02</i>
<i>Absents excusés :</i>	<i>01</i>
<i>Absents non excusés :</i>	<i>00</i>
<b>Nombre de votants :</b>	<b>14</b>

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Claude PERIGNON

Le Comité départemental de Canoë Kayak des Ardennes organise les 5 et 6 avril 2015 sur le site du Lac des Vieilles Forges les championnats de France de Fond de course en ligne de Canoë Kayak et de Para Canoë (événement national).

**Le comité est venu faire une présentation du projet devant le Conseil Municipal de Les Mazures avant ouverture de la séance.**

Les compétitions commenceront dès le dimanche 5 avril vers 9 heures jusqu'au lundi 6 avril (weekend de Pâques) ; plus de 1 000 embarcations attendues soit plus de 1 100 compétiteurs les 2 championnats confondus.

La route départementale menant au hameau de Les Vieilles Forges sera mise en sens unique pour l'occasion (rétablie le soir dès la fin des compétitions).

L'accès à cette manifestation sportive d'envergure nationale est GRATUIT ET OUVERT A TOUS.

Le comité départemental recherche des bénévoles.

Afin de promouvoir le tissu associatif et artisanal du territoire une zone de vie à proximité du centre des Congrès sera mise en place en intégrant également une valorisation des produits du terroir.

**La présentation du projet étant terminée, les membres du comité quitte la salle et le Conseil Municipal peut reprendre son déroulement habituel.**

Entendu lecture du procès-verbal de la réunion du 10 décembre, ce dernier est adopté à l'unanimité des membres présents, sans rature, ni adjonction.

## **I. Bois et Forêts**

La programmation des travaux dans les bois et forêts de Les Mazures est présentée aux membres du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de valider la programmation de travaux 2015 comme suit :

- Entretien des lisières (Neuves Forges) et réfection des infrastructures (parcelles 3-4-5 et 8) pour 4 950,00 € HT (fonctionnement)
- Travaux Sylvicoles (dégagement mécanique de plantation parcelle 52 pour 1 050,00€ HT (investissement)

## **II. Tarifs et aides accordées**

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de reprendre une délibération générale pour le vote de tous les tarifs appliqués sur la Commune et également les aides et primes accordés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**FIXE et VOTE** comme suit les tarifs concernant (montants et valeurs inchangés)

### **LOCATION DU GITE DE LES VIEILLES FORGES**

La semaine

Juillet/Août	495 €
Juin/Septembre	420 €
Hors saison	400 €
Vacances scolaires	450 €
Le Week-End	290 €
Le Mid-Week	350 €
Week-End + 1 jour	330 €
Week-End + 2 jours	360 €
La nuitée	150 €

Service ménage (en fin de séjour) 70,00 € forfait et 150,00 € si animal

Location nécessaire de literie 8,00 € / personne

Location nécessaire toilette 5,50 € / personne

### **AGENCE POSTALE COMMUNALE**

Cartes postales (ou de vœux), objets publicitaires des Ardennes et cadeau, petits livres et timbres de collection

Tarifs à 0,60 € - 1,00 € - 1,30 € - 1,50 € - 2,00 € - 3,00 € - 4,00 € - 5,00 € - 6,84 € - 7,20 € - 8,00 € - 8,90 € - 15,00 €

### **LOCATIONS DE SALLES COMMUNALES ET VAISSELLE CASSEE OU MANQUANTE**

(voir tableaux annexés)

### **DIVERS**

Concession columbarium 160 € pour 50 ans

Concession cimetièrre 60 € pour 50 ans

Droit d'affouages (part de bois) 15€

Droit de Tenderie aux grives 6,10 € par lot

Gerbe de fleurs : Une gerbe de fleurs d'un montant de 50 euros sera offerte lors des obsèques d'un habitant de la commune, si celles-ci se déroulent sans fleurs, une prime de 50 euros sera versée à la famille.

### **BONS D'ACHAT**

- bons d'achat de 10 € / heure pour assurer des services lors de cérémonies diverses (priorité aux jeunes du village et à partir de 18 ans)

- bons d'achat de 60 € pour chaque gagnant des concours de sapins de Noël et des Maisons Fleuries. Pour chaque concours 10 personnes maximum sont nominées et reçoivent un bon d'achat. Une liste nominative est adressée à la Trésorerie

- bon d'achat de 30 € pour récompenser les 3 gagnants du lancer de ballon au téléthon (les 3 premiers et les plus éloignés)

### **PERSONNEL COMMUNAL**

- bons d'achat de vêtements pour le personnel communal (services techniques exclus car des commandes spécifiques sont faites en fonction des besoins) de 70 € par an.

- A l'occasion des fêtes de Noël un bon d'achat de 50 euros par enfant (jusque 18 ans inclus) sera attribué aux enfants des agents de la Commune. Un colis et repas sera également offert aux employés à cette occasion.

**Cette délibération annule et remplace toutes les précédentes sur les tarifs applicables.**

### **III. Financement d'activités péri éducatives**

Projets d'activités dans le cadre péri-éducatifs (janvier à juillet 2015) présentés au Conseil Municipal

- Devis RDTA pour déplacement inter péri-éducatif vers Rimogne le Mardi 9 juin 2015 224,00 €  
- Devis Décathlon pour projet Basket 288,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de répondre favorablement à ces 2 devis.

### **IV. Demande de subvention**

Compte tenu de la création d'une nouvelle association au village dénommée « Le Bouquet des Mazures » courant 2014 et pour l'aider à fonctionner en attendant le vote des subventions 2015,

Le Conseil Municipal,

**VOTE** une subvention de 600 € pour l'exercice 2014 selon les anciennes modalités d'attributions

### **VI. Droit de Prémption**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.210-1 à L.216-1, L.300-1 et R.211-1 et R.213-26 du code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal le 30 septembre 2005,

Vu la délibération instaurant le droit de préemption urbain en vue de réaliser, dans l'intérêt général, des actions ou opérations répondant aux objets définis à l'article L300-1 du code de l'urbanisme, ou pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation de ces actions ou opérations d'aménagement en date du 14 novembre 2005 sur les zones urbaines (U) et d'urbanisation future (AU)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de ne pas préempter sur les propriétés de :

- Consorts WALEAU : Lieudit Le Blocus (C 674)
- Mr et Mme LOUPPE Ludovic : 6 rue des Genêts (C 1964)
- Association AEP : rue du petit Marais (C 1188-474)

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal :

- Elections départementales les 22 et 29 mars 2015 (la tenue des bureaux est constituée)
- Départ en retraite de Mr BRASSEUR Francis au 31 mars 2015
- Les prochains conseils municipaux se dérouleront les 4 et 30 mars 2015

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE**

